



SNALC

de l'*école* au *supérieur*



**EN 2021,
21 RAISONS
D'ÊTRE
AU SNALC**

QUINZAINE UNIVERSITAIRE



QUINZAINES UNIVERSITAIRE

LA REVUE MENSUELLE DU SNALC
#1448 - JANVIER 2021

SOMMAIRE

4 DOSSIER DU MOIS

- 4 ▶ **Grenelle : le SNALC vous dit tout**
 - ▶ Les ateliers disséqués sur le site du SNALC
 - ▶ Pendant ce temps, l'agenda social continue
- 5 ▶ Un colloque dystopique pour clore le Grenelle
 - ▶ Protection des personnels et valeurs de la République : un débat ouvert et pertinent
- 6 ▶ Collectifs pédagogiques : le vrai café de la Gare !
 - ▶ Autonomie et déconcentration : un plaidoyer pour l'autonomie des chefs d'établissements
 - ▶ Encadrement : « soft skills » et « empowerment »
- 7 ▶ Formation : m'sieurs dames, on va former !
 - ▶ « Revalorisation »
 - ▶ Numérique : une fausse concertation
- 8 ▶ Gouvernance : des conclusions sans fondements
 - ▶ Écoute et proximité. Entendus : oui. Écoutés : non.
 - ▶ Mobilités : « il faut que tout change pour que rien ne bouge »

9 SYSTÈME ÉDUCATIF

- 9 ▶ Enseignement de spécialité EPS : une création en demi-teinte
 - ▶ Le pédagogique, le scientifique et l'aléatoire

10 LES PERSONNELS

- 10 ▶ Professeurs des écoles : qui a vraiment touché la prime Covid ?
 - ▶ Le ministère réduit les possibilités de dialogue et de concertation
- 11 ▶ Contractuels : Nantes innove dans le rafistolage et l'enfumage
 - ▶ Quelques brèves
- 12 ▶ Le gouvernement veut compliquer la tâche des adjoints gestionnaires
 - ▶ Ne l'oubliez pas !

13 CONDITIONS DE TRAVAIL

- 13 ▶ Santé au travail ? Plus qu'un vœu pour mobi-SNALC
 - ▶ Signaler un comportement ou un contenu illicite sur internet et les réseaux sociaux

14 COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

16 BULLETIN D'ADHÉSION

snalc

www.snalc.fr

SNALC - 4, rue de Trévise - 75009 PARIS

Nous écrire (académies, mensualisés, changements, codes, reçus fiscaux...):
www.snalc.fr, bouton « ÉCRIRE AU SNALC »

Directeur de la publication et Responsable publicité : **Jean-Rémi GIRARD**
Rédacteur en chef : **Marie-Hélène PIQUEMAL**
Tél : 06.16.33.48.82 - mh.piquemal@snalc.fr
Mise en page : **ORA**

Imprimé en France par l'imprimerie **Compédit Beauregard s.a.** (61),
labellisée **Imprim'Vert**, certifiée **PEFC** - Dépôt légal 1er trimestre 2021
CP 1025 S 05585 - ISSN 0395 - 6725

Mensuel 14 € - Abonnement 1 an 125 €.

ACTUALITÉ

INFO À LA UNE

NOUVEAU !

LE SNALC À PORTÉE DE MAIN



téléchargez l'application SNALC
gratuite et pratique :



Ou en scannant le QR CODE
depuis votre téléphone :



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE SNALC APPELLE À LA GRÈVE LE 26 JANVIER

Par **Jean-Rémi GIRARD**, président du SNALC, Paris, le 17 décembre 2020

Après consultation de ses instances, le **SNALC** a décidé d'appeler à la grève le 26 janvier prochain, se joignant ainsi à un appel intersyndical déjà large.

Pour le **SNALC**, la question de la rémunération et des conditions de travail des personnels n'a toujours pas fait l'objet d'engagements à la hauteur des enjeux. Nous ne pouvons nous contenter de paroles, et rappelons notre exigence d'une loi de programmation pluriannuelle entraînant une augmentation significative de la rémunération de tous les collègues et ce, sans contreparties.

En plus de l'appel général qui concerne l'ensemble des personnels, le **SNALC** se joint à l'appel spécifique sur la voie professionnelle. Il affirme également son

soutien aux actions entreprises en janvier pour et par les assistants d'éducation. Il porte aussi les revendications des CPE et celles des professeurs documentalistes, dont beaucoup sont dans l'action ce jour. Il continue de défendre les rémunérations et les conditions de travail des AESH.

Afin de couvrir l'ensemble des collègues, le **SNALC** dépose un préavis de grève à partir de la rentrée de janvier et couvrant toute la période jusqu'au 6 mars, pour prendre aussi en compte les académies d'outre-mer.

Le **SNALC** n'oublie pas la situation sanitaire du pays, que l'actualité du jour vient clairement nous rappeler. En fonction de son évolution, le **SNALC** se réserve la possibilité de ne pas appeler à manifester. ■

EN 2021, 21 RAISONS D'ÊTRE AU SNALC



Parce qu'il est totalement indépendant, qu'il n'est contraint par aucune fédération ou confédération, et qu'il n'a donc qu'un seul discours à porter : le vôtre.

Parce qu'il ne vit que des cotisations de ses adhérents et qu'il ne rend ainsi de comptes à personne d'autre qu'à vous.

Parce qu'il est représentatif, ce qui lui permet de suivre votre dossier et tout ce qui se dit ou se passe au ministère et dans tous les rectorats, en métropole comme en Outre-mer.

Parce que sa voix porte loin et qu'il est capable d'expliquer, d'argumenter, de débattre et de combattre dans tous les grands médias du pays.

Parce qu'il ne pratique pas le clientélisme et qu'il défend tous les personnels, les titulaires comme les non-titulaires, les agrégés comme les AESH, les directeurs comme les conseillers de formation continue... car il est humaniste.

Parce qu'il est toujours constructif, mais jamais naïf.

Parce qu'il informe de façon précise et complète, que ce soit sur les salaires, sur la situation sanitaire ou sur les pitreries du ministère (voir le dossier du mois page suivante).

Parce qu'il est moderne, qu'il sait communiquer avec efficacité sur les réseaux sociaux et vous apporter les dernières nouvelles sur son application téléphonique.

Parce qu'il est classique, qu'il sait toujours développer des idées à l'écrit, défendre nos disciplines et qu'il n'a jamais oublié que l'École est là pour transmettre des savoirs.

Parce qu'il est le syndicat représentatif le moins cher, et qu'il peut le prouver.

Parce qu'il défend réellement la liberté pédagogique, qu'il a l'intention de continuer, et qu'il vous donne tous les outils pour l'exercer.

Parce qu'il vous propose ce que votre employeur n'arrive pas à vous proposer : une assistance juridique, des conseils personnalisés, des outils de prévention et de remédiation à la souffrance au travail ainsi que des conseils en matière d'évolution professionnelle avec mobi-SNALC, et même un « comité d'entreprise » avec Avantages SNALC.

Parce qu'il est constitué de collègues comme vous, qui ne font pas du syndicalisme par carriérisme, mais qui veulent défendre notre École et ses personnels.

Parce qu'il a compris depuis longtemps que la première des batailles à mener, c'est celle de la rémunération et des conditions de travail.

Parce qu'il sait appeler à la grève quand c'est nécessaire (comme le 26 janvier prochain), mais qu'il ne le fait jamais par automatisme ou par paresse.

Parce qu'il n'a peur de personne et qu'il ne cède à aucune pression.

Parce qu'il aborde les sujets que la plupart des autres évitent, et utilise les mots exacts pour nommer les choses.

Parce qu'il n'hésite pas à faire des vagues.

Parce qu'il sait que nous sommes des professionnels, qu'il ne compare jamais les personnels à des élèves et qu'il n'accepte jamais ce type de comparaisons.

Parce que lorsqu'il y a un problème, il ne répète pas comme un perroquet « il faut davantage de formation initiale et continue ».

Parce qu'il progresse chaque année en nombre d'adhérents, et que ce n'est sûrement pas un hasard.

Pour toutes ces raisons, et sans doute pour beaucoup d'autres, le SNALC est votre syndicat. Nous ne faisons pas que vous souhaiter une bonne année : nous nous mettons à votre service pour qu'elle le soit réellement. Notre bonne résolution, c'est de continuer à être à vos côtés. ■

Le président national, Jean-Rémi GIRARD

Paris, le 8 janvier 2021



GRENELLE ! LE SNALC VOUS DIT TOUT

Dossier coordonné par **Jean-Rémi GIRARD**, président du SNALC

Avec la participation de **Laurent BONNIN**, secrétaire national chargé de l'EPS ; **Sylvie CHIARIGLIONE**, membre du Bureau national du SNALC ; **Eugénie DE ZUTTER**, présidente du SNALC de Reims ; **Christophe GRUSON**, SNALC premier degré ; **Guillaume LEFÈVRE**, secrétaire national chargé de l'enseignement professionnel ; **Anne MUGNIER**, membre du Bureau national du SNALC ; **Marie-Hélène PIQUEMAL**, vice-présidente du SNALC ; **Maxime REPERT**, secrétaire national chargé des conditions de travail et du climat scolaire ; **Philippe TRÉPAGNE**, secrétaire national chargé de la gestion des personnels ; **Sébastien VIEILLE**, secrétaire national chargé de la pédagogie.

Certains ont préféré ne pas y participer, ou en partir en cours de route. Le SNALC les comprend volontiers, mais notre syndicat évite le plus souvent la politique de la chaise vide. Et ce, pour deux raisons :

► Ces réunions sont souvent des sources d'information sur la volonté du ministère, sur ses priorités, sur son agenda à lui. Et cette information, il nous apparaît important de vous la transmettre.

► Le SNALC ne peut laisser les personnels de l'Éducation nationale ne pas être représentés, ou ne l'être que par des organisations qui portent des idées très différentes des vôtres — et de celles de la plupart des collègues. Vous avez fait de notre syndicat

une organisation représentative aux dernières élections professionnelles : nous avons donc une parole à porter et des comptes à rendre.

Participer aux ateliers du Grenelle n'implique en rien que nous cautionnerions ce qui va en sortir, ou en être retenu par le ministre. De toute manière, ces ateliers n'ont aucune légitimité, et la plupart de leurs participants ne représentent qu'eux-mêmes, quand ils n'ont pas été choisis

pour des raisons politiques (comme par exemple, une collègue de l'atelier mobilité, qui se trouve malencontreusement être une militante LREM, mais c'est sûrement une coïncidence).

Voici donc une synthèse honnête de l'ensemble des ateliers du Grenelle, ainsi que de l'inénarrable conférence « scientifique » sur le métier d'enseignant du XXI^e siècle, qui a atteint des sommets de ridicule et de délire. ■

LES ATELIERS DISSÉQUÉS SUR LE SITE DU SNALC

Pour celles et ceux qui souhaitent davantage de détails, ou qui s'intéressent à une problématique spécifique, l'ensemble des comptes-rendus du SNALC est disponible sur notre site :

www.snalc.fr/national/article/6070/

PENDANT CE TEMPS, L'AGENDA SOCIAL CONTINUE

En parallèle des ateliers, les réunions de l'agenda social, auxquelles participent uniquement le SNALC et les autres syndicats représentatifs, continuent. Tous les personnels sont concernés par un ou plusieurs groupes de travail. Là aussi, le SNALC fait des comptes-rendus précis et rend publiques ses prises de position sur son site :

www.snalc.fr/national/article/5950/



UN COLLOQUE DYSTOPIQUE POUR CLORE LE GRENELLE

Le 1^{er} décembre 2020, l'Éducation nationale nous a permis de suivre le colloque scientifique *Quels professeurs pour le XXI^{ème} siècle ?* Les neuroscientifiques, sociologues, économistes... qui se sont succédé sur nos écrans d'ordinateurs n'ont fait que confirmer les craintes que nous avons ressenties en participant au Grenelle.



LA FIN DES SAVOIRS ?

Ce colloque aura été l'occasion de promouvoir encore les fabuleuses compétences mais en mettant principalement l'accent sur celles dites socio-comportementales. La raison est double : elles permettent de former des citoyens heureux et bien dans leur peau et elles sont très prisées par les grandes entreprises américaines. On voit bien tout l'humanisme de ces sacrosaintes compétences.

Pourtant, dire que les scientifiques que nous avons eu la joie d'écouter ce jour-là ont envie de tuer les connaissances serait mentir. Ils veulent des connaissances

mais celles qui sont utiles aux citoyens, connaissances environnementales, connaissance des valeurs de la République, connaissances liées au vivre-ensemble. C'est tout de même plus utile que mathématiques, histoire-géographie ou sciences, non ?

DU PILOTAGE PAR LA FORMATION

Les exemples étrangers se multiplient dès qu'un ministre veut réformer l'Éducation nationale. Mais jamais on ne regarde les autres systèmes dans leur intégralité. Au Grenelle, nous avons eu droit au Canada, pour la relation avec les parents, à la Finlande pour le temps laissé à l'enfance avant de noter.

Au colloque, le tour des pays asiatiques était venu. Mais pas pour la pédagogie ! Pour la politique de formation et la gestion des ressources humaines. Si l'on suit ce modèle, il faudra se former pour évoluer dans sa carrière, obligatoirement.

Le tout compétences, des connaissances qui confinent au catéchisme et un formatage imposé : voilà qui a de quoi inquiéter quant aux professeurs du XXI^{ème} siècle. Mais le rôle d'une dystopie n'est pas seulement de faire peur. Elle est là pour nous montrer ce contre quoi nous devons lutter. C'est ce que fait le SNALC au quotidien. ■

PROTECTION DES PERSONNELS ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE : UN DÉBAT OUVERT ET PERTINENT

Cet atelier a été créé à la suite à l'assassinat de Samuel Paty. Il est dirigé par Mme Moneger, ex-directrice de l'IGPN, et rassemble des représentants des professeurs, parents, forces de l'ordre, juristes, collectivités, partenaires.

Les débats ont d'emblée dénoncé une grande solitude des enseignants, dont l'autorité est sans cesse contestée. Culpabilisation et infantilisation fragilisent les personnels censés porter des valeurs attaquées de toutes parts ; les problèmes dépassent le cadre de l'École. L'administration est souvent lente à réagir ou entendre (protection fonctionnelle) et les dispositifs à disposition sont méconnus : la formation et l'information ne sont pas satisfaisantes. Pour protéger l'École et les personnels, les lois existent mais ne sont pas respectées. L'intervention des parents peut être intrusive, parfois dangereuse quand il s'agit de tiers les accompagnant. L'unité est nécessaire pour faire bloc et porter le même discours, notamment face à la prégnance du discours de la famille sur l'enfant. Les partenariats permettent d'anticiper et de prévenir mais nécessitent de l'assiduité. Les échanges sur les réseaux sociaux sont à l'origine de

nombreux faits ou ont un rôle amplificateur : on est formé à l'utilisation de l'outil, mais la culture numérique est inexistante.

À la différence des autres, cet atelier est intéressant et le débat ouvert et pertinent.

Le SNALC y participe sans langue de bois et relaie les témoignages qui lui sont rapportés. Contrairement à une position assez courante dans l'EN où l'on a tendance à opposer l'éducatif au répressif, les intervenants analysent le climat de nos écoles et établissements avec un effort de lucidité, à partir d'expériences concrètes, et sont rassemblés autour de l'impérieux besoin de protection et d'accom-

pagnement des personnels. Après avoir identifié les problématiques et évoqué tous les partenariats et dispositifs existants, toutes les propositions seront examinées afin d'apporter des réponses que chacun souhaite concrètes et efficaces ■



COLLECTIFS PÉDAGOGIQUES : LE VRAI CAFÉ DE LA GARE !

Gaguesque ! Des hôtes orientés occultant toute voix dissonante quand un collectif est censé grandir de toutes les différences. Des invités hétéroclites, des thématiques improbables : comment institutionnaliser l'accompagnement des profs par des personnes extérieures à l'Éducation nationale qui, sans gêne, débarquent en pays conquis. Et cela semble couler de source puisque seul le SNALC était là pour le dénoncer.



©Black - Shutterstock

Des propos au ras des pâquerettes, des embrassades, des gargarismes, des paroles nauséabondes diffuses sur les enseignants, des divagations pseudo-intellectualisées et pseudo-pédagogiques de gens emplis de bonnes intentions qui s'improvisent une carrière éducative : s'ennuieraient-ils ?

Ces collectifs ont la prétention d'enrichir le quotidien des profs, de leur enseigner de nouvelles pratiques grâce à l'intervention de pédopsychiatres, de parents, de sportifs, d'élus, d'entreprises venus nous

brancher façon startup ! L'on semble nous prendre en pitié, sous-entendre que nous devons être épaulés par des sciences autres que les nôtres, présentées comme salvatrices, détenant à coup sûr la solution !

Un collectif serait un univers de Bisounours où tous les actants seraient mis sur un pied d'égalité – certains étant plus égaux que d'autres – les hiérarchies resteraient des « managers » et les profs et autres personnels auraient obligation de s'inscrire dans des stratégies de rendement – décrites

comme des bouffées d'optimisme – chronophages, sans contrepartie évoquée, chapeautées par un peu tout le monde et surtout par n'importe qui.

Pour le SNALC, les collectifs pédagogiques probants sont ceux qui restent exclusivement basés sur la volonté de collègues voulant travailler ensemble. La manière de concevoir le métier, la vision du rapport à l'élève, les démarches dans lesquelles ils se sentent à l'aise sont autant de choses qui leur permettent ou non de fonctionner ensemble. ■

AUTONOMIE ET DÉCONCENTRATION : UN PLAIDOYER POUR L'AUTONOMIE DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS

Les deux présidents et intervenants étaient acquis à la cause du management à l'instar de la gestion d'établissements de la MLF et de l'AEFE.

Leur credo n'est que contrôle et recrutement des personnels, autogestion, liberté du chef.

Les bénéfices attendus : un système concurrentiel grâce à l'innovation, la réorganisation

du temps scolaire, le sentiment d'appartenance à l'établissement. La liberté pédagogique en revanche, ne semble pas au centre des préoccupations...

Dans ce modèle, l'évaluation est

présentée comme incontournable mais on peut se demander dans quelle mesure elle ne servirait pas avant tout à le valider.

Le SNALC a maintes fois rappelé le quotidien des enseignants et de tous les personnels, leur

souffrance au travail et la gestion arbitraire dont ils sont victimes dans les échanges. Nous n'avons eu que mépris et déconsidération. Nos remontées relevaient de l'irréel pour ces utopistes. Le pilotage budgétaire prime clairement sur le bien-être humain. ■

ENCADREMENT : «SOFTS KILLS» ET «EMPOWERMENT»

L'atelier encadrement a réuni des « experts » du management issus des milieux sportif (P. PAPÉ), de l'entreprise (MEDEF) de la formation des cadres (IH2EF) et de l'Éducation nationale (Perdir, IPR, DASEN, IG et quelques rares représentants d'enseignants). Le

but était d'élaborer des propositions afin d'améliorer l'attractivité, le management et l'évolution des métiers de l'encadrement».

En deux temps trois mouvements ce petit groupe de 20 personnes a produit 18 propositions, large-

ment orientées et mises en forme par l'IG (L. TARLET), répondant aux questions essentielles de comment rentrer motivé et armé dans l'encadrement, comment y évoluer aisément, y circuler et y exercer un management efficace. Les solutions retenues, tein-

tées de leadership, de softs kills et d'empowerment, donneront entière satisfaction au ministre et valident tous les éléments de sa réforme libérale de l'encadrement, déjà en cours. ■

FORMATION : M'SIEURS DAMES, ON VA FORMER !

Grâce à M. Brillet, IG, tous les avis ont été entendus et la réflexion sur la formation a fait émerger des propositions auxquelles le SNALC n'est pas étranger.

Les besoins des personnels doivent être pris en compte. Ils s'ajouteraient à ceux de l'institution pour former un catalogue plus large et surtout plus utile.

Former demande du temps. Le SNALC a proposé que les élèves du secondaire soient libérés pendant une semaine vers la fin de l'année et que les enseignants disposent donc d'un temps banalisé. Pour le primaire, le problème du remplacement obligerait à plus d'étalement : un crédit de 36 semaines par professeur à raison d'une semaine par an.

D'autres propositions émanaient du président d'atelier Boris Cyrulnik : **l'obligation de formation et l'adossement à**

la recherche. La logique ? Comme les médecins, les profs doivent rester à jour.

Même si ce monsieur est brillant, il illustre le problème majeur du Grenelle : des « pontes » dans leur domaine donnant de fausses bonnes idées car ils ne connaissent rien à notre métier et essaient de les faire rentrer, quitte à y aller au forceps.

Si l'idée d'une formation obligatoire a pu être débattue – le SNALC a estimé que ce ne serait possible qu'à condition qu'un temps soit banalisé sur le temps de service des personnels – la question de la recherche pose plus de problèmes.



Les « chercheurs » conviés par M. Cyrulnik ont montré ce à quoi l'institution semble vouloir former : sécuriser les élèves pour qu'ils se sentent bien, mieux travailler avec les familles et autres partenaires et surtout, ne plus transmettre des connaissances car c'est mal !

La connaissance de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent a toute sa place dans notre formation. Mais elle ne saurait être une fin en soi. Elle doit servir à mieux enseigner. Toute formation visant à faire de nous autre chose que des professeurs – nous entendîmes parler de *tuteurs de développement* – n'est rien de plus qu'une idée saugrenue digne du zinc d'un café démagogique. ■



« REVALORISATION »

Beaucoup des propositions retenues sont de bon sens. On pense notamment à la nécessité d'une revalorisation pour tous les enseignants, à la révision de l'indemnité de résidence, à la création d'espaces pour les enseignants dans les établissements, à l'augmentation des crédits d'action sociale à la hauteur de ceux des autres ministères, à la création d'un comité d'entreprise national et d'une carte professionnelle.

D'autres sont nettement plus discutables. Ainsi, on voit mal en quoi faire prêter serment pour marquer solennellement l'entrée dans le métier améliorera l'image des enseignants ; c'est en revanche risquer de leur en faire porter une fois de plus la responsabilité. Quant à la prime à l'innovation et à l'expérimentation pédagogiques, cela témoigne de la persistance des cadres de l'institution à vouloir détourner le métier d'enseignant de ce qui doit en être le cœur – la transmission de contenus.

Espérons que les bonnes idées ne finiront pas enterrées une fois de plus, et que les moins bonnes ne viendront pas encore ajouter à la difficulté de la profession. ■

NUMÉRIQUE : UNE FAUSSE CONCERTATION

Cet atelier avait pour but de ne pas empêcher la mise en œuvre du plan du ministère : équiper en numérique et former au numérique à tour de bras, sans réfléchir auparavant aux besoins, au pourquoi et aux conséquences.

Au cours de l'atelier, tout a donc été fait pour aller dans ce sens :

- ▶ pas de cadrage rigoureux du sujet et temps de réflexion limité,
- ▶ choix de participants dont l'intérêt est de développer le numérique à l'école,
- ▶ oubli calculé de thématiques essentielles comme les dernières conclusions des recherches numérique/réussite scolaire.

Pour le SNALC :

- ▶ il faut éduquer au numérique pour préparer les élèves à la future société dans laquelle ils vivront ;
- ▶ l'éducation par le numérique n'est pas une baguette magique ; elle ne doit pas être imposée aux collègues car ils gardent leur liberté pédagogique pour enseigner comme ils veulent ;
- ▶ le numérique doit toujours rester assujéti aux besoins pédagogiques et être mis en œuvre par des professeurs qualifiés. ■



GOUVERNANCE : DES CONCLUSIONS SANS FONDEMENTS

Cet atelier portait essentiellement sur la situation du premier degré, avec en leitmotiv la problématique du manque de cadrage juridique autour de la fonction de directeur d'école. Le groupe de travail comptait une petite vingtaine de personnes, dont 3 professeurs des écoles au milieu de parents, étudiants, administratifs ou personnels d'encadrement.

Les trois premières réunions, pilotées par Nadette Fauvin et Bénédicte Durand, Inspectrices générales, s'articulaient entre débats, ateliers et interventions

de spécialistes. Il s'agissait de réfléchir entre autres aux rôles des parents, des élèves ou des collectivités dans la gouvernance et comment faire converger et développer leurs

compétences respectives au sein de la communauté éducative. Le débat, pas inintéressant au demeurant, ressemblait plus à une discussion de café du commerce, chacun étant appelé à donner très rapidement son avis sur des sujets dont il n'avait parfois qu'une connaissance très sommaire.

Le SNALC ne cacha pas son étonnement quand en

dernière réunion, les animatrices soumièrent au vote des 14 participants restants plusieurs points à destination du ministre.

Pour le SNALC, aucun crédit ne peut être accordé à ces votes. En effet, en quoi un parent d'élève, un enseignant du privé ou un membre du Conseil régional peut-il avoir un jugement objectif sur, par exemple, la nécessité d'un statut pour les directeurs d'école ? Seuls les 3 professeurs des écoles directement concernés, dont celui du SNALC, étaient légitimes pour donner un avis pertinent sur la question. Pour autant, sur 13 votants, 9 se sont prononcés POUR.

Rappelons que le questionnaire à destination des directeurs d'école de fin 2019 a montré qu'ils ne souhaitaient pas de statut. Voilà pourquoi pour le SNALC, les conclusions des ateliers du Grenelle NE POURRONT PAS être considérées par le ministre comme étant révélatrices des inquiétudes et souhaits réels de la profession. ■

ÉCOUTE ET PROXIMITÉ ENTENDUS : OUI. ÉCOUTÉS : NON.

Comme nous le rappelons bien souvent, l'Institution infantilise ses personnels. Et la parole de ces derniers est peu prise en compte. L'écoute et la notion de proximité constituent donc de grands enjeux.

Cet atelier se révéla pourtant être une occasion gâchée (de plus). Car derrière ce vernis de dialogue social se cache en fait un monologue où tout est préparé. Les participants ne sont que des spectateurs.

Oui, le SNALC a pu faire état de ses inquiétudes en rappelant aux participants les problèmes auxquels nous sommes exposés: la solitude, le manque de reconnaissance, le manque de médecins et de prévention des risques psycho-sociaux. Face à ce bilan, quelle a été la réponse de cet atelier ? Nous présenter quelques pratiques dans les académies, évoquer les GRH de proximité, évoquer les questions d'encadrement et de formation. Et puis c'est tout. En effet, rien de concret n'en est ressorti à nos yeux. Quel gâchis. ■

MOBILITÉS : « IL FAUT QUE TOUT CHANGE POUR QUE RIEN NE BOUGE »

Cet atelier n'a pas l'ambition de tout changer. Voici ses principales propositions commentées :

- ▶ Développement des RH de proximité. Délocaliser les problèmes pour ne plus les voir.
- ▶ Un parc immobilier propre à l'Éducation nationale. Le SNALC a insisté sur les difficultés des jeunes collègues pour parvenir à se loger décemment. Notre proposition de créer un parc immobilier est reprise. Se pose la question du financement.
- ▶ Valoriser les parcours antérieurs pour les secondes carrières. Le SNALC propose de s'inspirer des reclassements existant déjà dans l'enseignement professionnel.
- ▶ Des fonctions mixtes IPR/chefs d'établissement et enseignement. Audacieux ?
- ▶ Des échanges avec l'étranger afin de mieux connaître les autres systèmes scolaires. Quand ? Comment ? Avec quels crédits ?
- ▶ Pas de perte de revenus en cas de mobilité fonctionnelle ? Évidemment oui.

Au final, peu de concret face à des vœux bien généraux. ■



ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ EPS : UNE CRÉATION EN DEMI-TEINTE

Par **Laurent BONNIN**, secrétaire national chargé de l'EPS

Lors de la réforme des programmes des LGT, nous avons dénoncé la suppression des enseignements d'exploration (seconde) et de complément (1^{er} et terminale) en EPS. Nous réclamions en remplacement la création d'un enseignement de spécialité conforme à la logique de la réforme et à celle plus générale de l'éducation visant à équilibrer les activités du corps et de l'esprit.

Il aura fallu l'annexion du ministère des Sports par celui de l'Éducation nationale pour que soit envisagé ce rééquilibrage. Il aura surtout fallu attendre une prise de conscience tardive du ministre due à ses nouvelles prérogatives et aux enjeux économiques de taille, pour qu'arrive enfin une réponse à cette demande. Les multiples secteurs de l'activité physique et sportive en pleine expansion portent un potentiel de 300 000 emplois pour l'avenir. Aussi cet enseignement de spécialité sera-t-il très axé sur ces futurs métiers. Informer les élèves et les préparer à ces secteurs d'activité est évidemment bénéfique.

Les contenus de cet enseignement, son évaluation restent à construire. Un cahier des charges a été transmis au Conseil supérieur des programmes qui doit présenter un premier projet le 15 janvier.



D'ores et déjà nous savons que le déploiement de cet enseignement sera uniquement expérimental au cours des 2 prochaines années. Il sera proposé aux classes de première dès la rentrée de septembre 2021. Il s'étendra à celles de terminale en 2022. Il concernera 1 à 3 établissements par académie, soit au total une centaine de lycées.

De l'attrait, des difficultés, de la portée de cette première mise en œuvre dépendra

alors sa généralisation. Là se situe malheureusement le premier hic ! La DGESCO l'a affirmé : cet enseignement ne fera pas partie du jeu des sept spécialités proposées dans la plupart des lycées. Cette création s'avère donc déjà en demi-teinte. En plus de ses contenus à définir, elle ne manquera pas de soulever des questions d'attribution et de sélection. Quels établissements l'offriront-ils ? Quels élèves y accéderont-ils ? Nous y reviendrons. ■

LE PÉDAGOGIQUE, LE SCIENTIFIQUE ET L'ALÉATOIRE

Par **Guy DESBIENS**, membre du SNALC de Lille

Le « Grenelle de l'Éducation » a semble-t-il montré que la France demeure un Absurdistan pédagogique.

« **S**emble-t-il » : impossible en effet de s'infliger les 9h18 de ce « colloque scientifique »¹ ! Au SNALC, nous savons depuis longtemps que le vocable « scientifique » sert surtout à dissimuler une vision idéologique et militante de l'École. Face à l'arbitraire, nous nous en sommes remis au hasard pour les citations suivantes !

37mn. Le ton est lancé : les pays dans lesquels les pratiques pédagogiques sont « verticales » (magistrales) ont des niveaux de confiance plus faibles dans la société (et inversement pour les pays à pratiques pédagogiques « horizontales » et « adaptées »).

1h02. On apprend que les dispositifs type ZEP n'ont eu aucun effet en raison du « déficit de compétences comportementales, de capacités de respect de l'autre et d'empathie ».

2h13. On s'y attendait ! Il faut « changer l'évaluation aujourd'hui » et enfin passer au « formatif ».

2h25. L'apprentissage coopératif et le « growth mindset » permettent de « réduire le déterminisme social ».

3h19. La participation des enseignants aux « recherches de terrain de type translationnel » constitue une « garantie ultérieure de la solidité scientifique des contenus d'apprentissage ».

3h46. Il faut valoriser les « open badges ».

3h47. Une grande question : « comment intégrer la mise en question de soi, l'auto-évaluation dans la formation du professeur sans le démoraliser ? ».

5h18. Une leçon du « machine learning » lié à la crise sanitaire : « il faut poursuivre ces formes de tiers-lieux solidaires numériques entre les enseignants, les parents et les élèves ».

5h38. « L'apprentissage des compétences sociales et émotionnelles » permettra aux enseignants de faire face au stress et à la violence des élèves et des parents.

5h50. PC = f(HC, SC, DC) Le Capital professionnel est une fonction d'interaction entre le Capital humain, le Capital social et le Capital décision.

7h30. L'auto-évaluation apparaît comme un levier de « **management interne** et de développement des personnels ». Attention danger !

8h42. Le ministre finit par entériner les conclusions de cet entre-soi pédagogue. ■

(1) <https://www.youtube.com/watch?v=3oH-0pCyKnA>

LE MINISTÈRE RÉDUIT LES POSSIBILITÉS DE DIALOGUE ET DE CONCERTATION

Par **Frédéric ÉLEUCHE**, secrétaire national du SNALC chargé des personnels BIATSS

De nouveaux textes sont parus fin décembre au sujet du conseil d'administration et de la commission permanente.

La commission permanente prépare les débats du conseil d'administration en examinant les projets de textes, ce qui fait gagner du temps lors de la séance du conseil. Désormais, le nouveau texte prétend « recentrer la mission de la commission permanente sur sa fonction de délégué du conseil » : c'est le conseil d'administration qui devra voter pour créer ou non la commission permanente.

Au début de la séance, le conseil d'administration adopte ou non le projet d'ordre du jour qui lui est proposé par le chef d'établissement. Le nouveau décret « simplifie » cette affaire en donnant davantage de pouvoir au chef d'établissement : « l'ordre du jour sera désormais fixé par le seul chef d'établissement et non plus approuvé en début de séance par le conseil d'administration ». Toutefois, le décret impose que les questions proposées soient prises en compte par le chef d'établissement en questions diverses.

Le conseil d'administration pouvait refuser le projet de dotation horaire globale, ce qui obligeait à réexaminer un projet modifié ou non en commission permanente avant de le présenter de nouveau au conseil. Le nouveau texte précise qu'en cas de refus du projet de répartition de la DGH, « une

nouvelle proposition lui est soumise ». Il indique en outre que lorsque la commission permanente a été créée, son président fait part au conseil d'administration des décisions qu'elle a prises ; le conseil d'administration n'est donc plus le seul organisme à décider.

Pour les conseils d'école, le décret prévoyait que deux exemplaires du procès-verbal fussent adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré et un exemplaire adressé au maire. Désormais, « un exemplaire du procès-verbal est transmis à l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et au maire par voie électronique ou, en cas d'impossibilité technique, par tout autre moyen ».

Sous prétexte de simplification, le ministère réduit les possibilités de dialogue et de concertation. ■



PROFESSEURS DES ÉCOLES : QUI A VRAIMENT TOUCHÉ LA PRIME COVID ?

Par **Sylvie MORANTE CAZAUX**, SNALC premier degré

En 2020, certains Professeurs des écoles ont connu une hausse de leurs revenus grâce à la prime Covid.

En effet, 80% des 35 000 bénéficiaires de cette prime étaient des professeurs des écoles qui ont assuré l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise.

Ces enseignants ont fait preuve d'un grand dévouement en s'occupant de ces enfants dans des conditions sanitaires très aléatoires, face à une maladie mal connue, avec des amplitudes horaires très larges et en continuant souvent à assurer l'enseignement à distance pour leurs élèves habituels.

Pour rappel, une présence inférieure à 4

jours ne rendait pas éligible au versement de la prime, ce qui est tout bonnement injuste, les collègues volontaires ne l'ayant découvert qu'après. Il n'y a pas de petit engagement et chacun a aidé à la mesure de ses moyens.

Entre 4 et 9,5 jours, la prime était de 330 €, entre 10 et 15,5 jours elle était de 660 € et au-delà elle était de 1000 €.

Au final, 9% des professeurs des écoles ont pu bénéficier de cette prime qui a été versée en août ou en septembre.

“ IL N'Y A PAS DE PETIT ENGAGEMENT ET CHACUN A AIDÉ À LA MESURE DE SES MOYENS ”

Si cette prime a permis à quelques professeurs des écoles de gagner en pouvoir d'achat en 2020, n'ou-

blions pas qu'il ne s'agissait que d'une prime ponctuelle et qu'elle n'a remplacé en aucune manière la hausse de salaire généralisée à laquelle nous sommes en droit de prétendre. ■



CONTRACTUELS : NANTES INNOVE DANS LE RAFISTOLAGE ET L'ENFUMAGE

Par **Hervé RÉBY**, président du SNALC de l'académie de Nantes

Fin 2020, le SNALC a reçu plusieurs appels de contractuels dont les CDD n'étaient pas reconduits alors qu'une prolongation leur avait été promise et que pour quelques-uns, un procès-verbal d'installation avait même déjà été signé. A la place d'une reconduction, le rectorat de Nantes leur proposait, par téléphone, d'être recrutés et rémunérés comme intervenants extérieurs (décret du 11 juillet 2012), avec versement de la rémunération fin janvier 2021.

Cela revient à transformer le fondement juridique du recrutement de ces personnels et à réintroduire les vacances alors même que ces dernières n'existent plus depuis le décret du 29 août 2016 !

Évidemment, pour éviter de répondre aux demandes bien légitimes d'explications et de précisions des contractuels visés par ce rafistolage, les services rectoraux sont devenus injoignables. Alors, en urgence, le SNALC a été reçu par le secrétaire général.

Ce dernier nous a expliqué que l'enve-

loppe budgétaire était vide : « sans doute a-t-on mal géré les remplacements des personnels 'à risque' lors de la crise de la COVID ». Le seul moyen de rémunérer les collègues est donc de puiser dans une autre enveloppe !

Il nous a également été dit que les collègues garderaient l'intégralité de leur rémunération. Ce qui nous semble peu probable. Nous vérifierons.

Enfin, la même « promesse » nous a été tenue pour l'ancienneté, celle-ci sera conservée mais la période pendant laquelle l'agent est recruté comme intervenant extérieur ne peut pas être comptabilisée dans l'ancienneté ni pour l'accès au CDI, ni pour l'avancement. Là, c'est carrément de l'enfumage !

In fine, le seul point positif de cette audience aura été un versement de la rémunération en décembre, ce qui est quand même la moindre des choses !

Quand l'Éducation nationale n'a pas les



© Stock - Shunt

moyens financiers de mettre en œuvre la « com » de son ministre – le recrutement de contractuels supplémentaires pour remplacer les professeurs – elle assume, notamment devant les parents d'élèves, en laissant des élèves sans prof. Mais elle ne doit pas leurrer et exploiter ses contractuels, déjà assez maltraités avec leurs contrats précaires, leur rémunération au rabais, leurs changements incessants d'affectation... ■

QUELQUES BRÈVES

Par **Philippe TRÉPAGNE**, secrétaire national du SNALC chargé de la gestion des personnels, et **Frédéric ELEUCHE**, secrétaire national du SNALC chargé des personnels BIATSS

SUPPRESSION DU JOUR DE CARENCE

Le parlement vient de supprimer définitivement le jour de carence pour les personnes qui ont contracté la COVID 19. Cette suppression entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

AVANCEMENT D'ÉCHELON EN CLASSE NORMALE

Il y aura bien une campagne de avancement d'échelon en classe normale conformément à la loi de transformation de la fonction publique cette année (année 2020

comprise). En principe cette fois bel et bien la dernière.

CANDIDATURES LISTE D'APTITUDE AGRÉGÉS

Les candidatures pour la liste d'aptitude des agrégés se feront du 1^{er} au 21 février 2021.

PROF PRINCIPAL EN 3^e SEGPA

L'application à disposition des chefs d'établissement sera modifiée courant janvier pour la prise en compte des professeurs principaux en 3^e SEGPA ; la mise en paiement des ISOE part variable

les concernant devrait être faite en février (avec rappel).

CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE ET CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE

Un décret du 30 novembre 2020 assouplit les conditions d'ouverture et de renouvellement du congé de présence parentale et donne davantage de précisions pour la mise en œuvre du congé de solidarité familiale. Le congé de présence parentale peut être pris sous forme de périodes fractionnées ou sous la forme d'un temps partiel. À l'issue des trois années maximum, il peut désormais être renouvelé si la maladie de l'enfant est toujours aussi grave et rend toujours nécessaire la présence d'au moins l'un

des deux parents. D'autre part, l'actuel congé devait, pour être renouvelé, faire l'objet d'un nouvel examen au bout de six mois ; cet examen pourra intervenir entre six et douze mois.

CONGÉ DE PROCHE AIDANT

Selon le décret du 8 décembre 2020, le congé de proche aidant peut être pris pour une période déterminée ou de façon fractionnée d'au moins une journée ou sous la forme d'un temps partiel. La demande doit en être faite au moins un mois à l'avance, mais en cas d'aggravation soudaine de l'état de santé de la personne aidée, le délai peut être réduit. Durant le congé de proche aidant, le fonctionnaire reste titulaire de son poste. ■

LE GOUVERNEMENT VEUT COMPLIQUER LA TÂCHE DES ADJOINTS GESTIONNAIRES

Par **Frédéric ÉLEUCHE**, secrétaire national du SNALC chargé des personnels BIATSS



Depuis quelques mois, le ministère se montre plein de bonne volonté : n'annonce-t-il pas son intention d'améliorer la situation et les fonctions des attachés d'administration ?

Il est vrai qu'il a de quoi s'inquiéter devant la fuite de ces fonctionnaires qui veulent de moins en moins, au sortir des I.R.A., choisir d'entrer dans l'Éducation nationale et même de ceux qui, y étant, choisissent d'aller dans d'autres administrations où ils sont mieux rémunérés et où

le travail est plus satisfaisant. Il leur propose même de faire fonction de conseillers RH de proximité sans mesurer quelles lourdes responsabilités il prétend ainsi leur mettre sur les épaules. Il a aussi été question de revoir le montant de leurs indemnités sinon de leurs rémunérations.

C'est pourquoi la déclaration de Mme Gourault, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, faite le 17 décembre 2020 aux « Échos » n'a pu que surprendre. Elle y annonce que « les départements et les régions auront désormais conjointement avec les chefs d'établissement, autorité sur les intendants (sic) qui gèrent les bâtiments, les cantines et les personnels TOS. Ceci permettra de clarifier les relations entre les collectivités, qui financent la gestion des établissements scolaires et l'Éducation nationale, pour être encore plus efficace ».

Nos attachés d'administration « adjoints gestionnaires » que Mme Gourault s'obstine à désigner comme « intendants » (corps qui a disparu il y a 25 ans !) sont encore plus hostiles au projet de les mettre sous la coupe des départements et des régions. Ils connaissent déjà les régions ou les départements puisque ces collectivités leur attribuent chaque année leurs subventions de fonctionnement, et la plupart se plaignent vivement des accrochages incessants qu'ils ont avec eux. En réalité, Mme Gourault a voulu simplement satisfaire les présidents de départements et de régions qui depuis 1985 et la déconcentration n'ont cessé d'empiéter sur l'Éducation nationale. Ils ont absorbé les agents de service (actuels ATTEE) en 2003 et veulent maintenant grignoter les pouvoirs des adjoints gestionnaires en attendant un jour de nommer leurs propres agents.

C'est bien ainsi que les adjoints gestionnaires seront plus que jamais tentés de quitter l'Éducation nationale. ■

NE L'OUBLIEZ PAS !

10 Déc.
2020

Calendrier et modalités de constitution des dossiers pour les campagnes 2021 d'avancement de grade et de corps des personnels de second degré : professeurs de chaires supérieures, professeurs agrégés, professeurs certifiés, professeurs de lycée professionnel, professeurs d'éducation physique et sportive, conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'Éducation nationale, professeurs d'enseignement général de collège, chargés d'enseignement de l'éducation physique et sportive et adjoints d'enseignement : **consulter le BOEN n°47 du 10 décembre 2020.**

19 janv.
au 2 mars
2021

Mouvement interdépartemental (1^{er} degré) :

- ▶ **19 janvier** : date limite de réception par les DSDEN des demandes tardives pour rapprochements de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale.
- ▶ **20 janvier au 3 février** : affichage des barèmes dans SIAM et possibilité de demandes de correction pour les candidats.
- ▶ **11 février** : date limite de réception par les DSDEN des demandes d'annulation de participation.
- ▶ **2 mars** : résultats.

Courant janv.
au 3 mars
2021

Mouvement inter académique (2nd degré) :

- ▶ **Courant janvier** (en principe sur une période de 15 jours variables selon les académies) : affichage des barèmes dans SIAM et période pendant laquelle il est possible de demander au rectorat la correction de son barème.
- ▶ **12 février** : date limite de demande tardive de participation au mouvement, d'annulation et de modification de demande.
- ▶ **3 mars** : résultats.



SANTÉ AU TRAVAIL ? PLUS QU'UN VŒU POUR MOBI-SNALC

Par **Laurine MONDON**, sophrologue mobi-SNALC

Il aura fallu deux crises majeures, celle de la COVID et l'horrible assassinat de Samuel Paty, pour que notre ministre et l'opinion publique daignent jeter un regard sur les conditions de travail dans l'Éducation nationale. Si certains ont bien ouvert les yeux sur le mal qui gangrène notre institution - «pas de vague», manque cruel de moyens entre autres - et si l'amateurisme de notre ministre a été révélé au grand jour - communication uniquement par le biais des médias et ordres changeant en fonction de l'humeur du jour, plateforme numérique nationale ne fonctionnant pas ou très mal -, malheureusement, pour la majeure partie du monde enseignant, rien n'a changé. Pire, certains ont vu leurs conditions de travail empirer de façon exponentielle au fil de cette triste année 2020.

On aura beau tenter de faire croire à coup de communication et de joli Grenelle qu'aucun autre ministre ne nous avait autant choyés que celui-ci, plus personne n'est dupe. Nous avons dû faire face à l'impréparation et au télétravail avec les

moyens du bord. Nous en avons malheureusement l'habitude.

Hélas, pour de nombreux collègues, la coupe est pleine et a débordé. Nous en faisons l'expérience tous les jours davantage au sein de l'équipe mobi-SNALC. Les demandes d'informations et



d'accompagnements pour changer d'orientation professionnelle se multiplient. Même constatation quant aux suivis en sophrologie et coaching. Les principales raisons : stress croissant et burn-out dus notamment à la frontière de plus en plus ténue entre vie professionnelle et personnelle due à l'augmentation du télétravail ainsi que le manque de reconnaissance et l'infantilisation de la part de la hiérarchie.

Alors, à notre petite échelle, nous essayons de soutenir nos adhérents en leur proposant un service gratuit et unique dans l'univers syndical enseignant. Nous souhaiterions surtout que le gouvernement prenne enfin ses responsabilités pour veiller à ce que ses employés puissent exercer dans des conditions dignes de ce nom. Voilà mon vœu pour 2021 : une meilleure santé au travail... ■

SIGNALER UN COMPORTEMENT OU UN CONTENU ILLICITE SUR INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

Par **Marie-Hélène PIQUEMAL**, vice-présidente du SNALC

Si vous êtes victime ou témoin de comportements ou de contenus publics interdits et punis par la loi : incitation à la haine, apologie du terrorisme, discrimination, harcèlement, trafic de stupéfiants, pédopornographie... sur un site internet, un réseau social, un forum, un blog, un tchat...

...vous devez déposer un signalement sur la plateforme PHAROS
www.internet-signalement.gouv.fr



Ces signalements ne concernent pas les affaires privées avec des personnes que vous connaissez, même si elles cherchent à vous nuire sur internet : dans ce cas, vous devez vous présenter dans un commissariat de police ou à la gendarmerie.

Votre signalement sera aussitôt vérifié et juridiquement qualifié afin d'orienter le traitement vers le service concerné : Police, Gendarmerie, Douanes, Répression des fraudes ou Interpol si le contenu est hébergé à l'étranger. Les dénonciations mensongères font l'objet de poursuites judiciaires (art. 226-10 du Code Pénal).

Le contenu ne sera pas supprimé immédiatement : ni l'administration ni le fournisseur d'accès n'en ont la possibilité. Cela relève de l'hébergeur privé, qu'il faut d'abord identifier. S'il est à l'étranger, c'est plus long. Parfois, la suppression est volontairement différée pour permettre aux forces de l'ordre d'enquêter sans attirer l'attention.

Les signalements peuvent être déposés de façon anonyme ou non. Ils seront traités de la même manière. Le formulaire enregistre cependant votre numéro « IP » : avec l'autorisation d'un Procureur de la République, les enquêteurs peuvent demander aux fournisseurs d'accès l'identification de votre IP.

N'oubliez pas : le SNALC vous offre, incluse dans l'adhésion, une assistance juridique téléphonique et la protection pénale (violences, harcèlement, diffamation...) selon le contrat collectif établi entre le SNALC et la Covea-GMF.

COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

AIX - MARSEILLE M. Thierry TIRABI	SNALC - 774 Route de L'Isle sur la Sorgue - 84250 LE THOR snalc.am@laposte.net - http://www.snalc.org/ - 09 51 52 98 08 - 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER)
AMIENS M. Philippe TREPAGNE	SNALC - 14 rue Edmond Cavillon, 80270 AIRAINES - philippe.trepagne@dbmail.com - www.snalc.fr/amiens - 09 73 82 67 93
BESANÇON Mme Sylvie GLAUSER	SNALC - 6 rue des Augustins, 25300 PONTARLIER snalc.besancon@gmail.com - www.facebook.com/snalcbesancon - www.snalc.fr/besancon - 06 87 16 50 18
BORDEAUX Mme Cécile DIENER-FROELICHER	SNALC - SNALC, 11 rue Paul-André Noubel, 33140 VILLENAVE D'ORNON snalc.bordeaux@gmail.com - www.snalc.fr/bordeaux - 06.87.45.70.36 (Cécile DIENER-FROELICHER) - 06 70 77 19 93 (Alexandre DIENER-FROELICHER)
CLERMONT FERRAND Mme Nicole DUTHON	SNALC - 9 bis Route de la Beauté, 63160 BILLOM - jm-n.duthon@wanadoo.fr - www.snalc.fr/clermont - 06 75 94 22 16 - 06 75 35 21 10 - 06 25 26 79 59
CORSE M. Lucien BARBOLOSI	SNALC - Plaine de Peri, Villa Bianca, 20167 PERI - charlydb017@aol.com - 06 80 32 26 55
CRÉTEIL M. Loïc VATIN	SNALC S3 CRÉTEIL - 4 rue de Trévisse, 75009 PARIS snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.fr/creteil - 07 82 95 41 42 - 06 22 91 73 27 - Mutation : snalc.creteil.mutation@gmail.com
DIJON M. Maxime REPPERT	SNALC - Maxime REPPERT, 1 rue de la Bouzaize, 21200 BEAUNE snalc.dijon@gmail.com - www.snalc.fr/dijon - 06 60 96 07 25 (Maxime REPPERT) - 06 88 48 26 79 (Arnaud GUEDENET)
GRENOBLE Mme Anne MUGNIER	SNALC - Anne MUGNIER - 71 Chemin de Seylard, 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER contact@snalcgrenoble.fr - www.snalcgrenoble.fr - 07 50 83 34 92 (Anne MUGNIER) - 07 50 84 62 64 (Bernard LÉVY)
LA RÉUNION - MAYOTTE M. Guillaume LEFÈVRE	SNALC - 375 rue du Maréchal Leclerc, 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION 02 62 21 37 57 - 06 92 611 646 - snalcreeunion974@gmail.com - www.snalc-reunion.com
LILLE M. Benoît THEUNIS	SNALC - 6 rue de la Metairie, 59270 METEREN - snalc.lille@orange.fr - http://snalc.lille.free.fr - 03 28 42 37 79 - 03 20 09 48 46 - 03 28 62 37 78
LIMOGES M. Frédéric BAJOR	SNALC - La Mazaudon, 87240 AMBAZAC f.bajor@gmail.com - snalc.limoges.free.fr - 06 15 10 76 40 - Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 - 1 ^{er} degré : 06 89 32 68 09
LYON M. Christophe PATERNA	SNALC - 61 allée Font Bénite, 42155 SAINT LÉGER SUR ROANNE snalc-lyon@orange.fr - http://snalc.lyon.free.fr/ - 06 32 06 58 03
MONTPELLIER M. Karim EL OUARDI	SNALC - 37 ter rue de la Cerdagne, 66000 PERPIGNAN - presi-montpellier@snalc.fr - snalcmontpellier.fr - 06 43 68 52 29 Vice-présidente : Jessica BOYER - jessicaboyer.snalc34@gmail.com - 06 13 41 18 31
NANCY - METZ Mme Solange DE JÉSUS	SNALC - 3 avenue du XX^{ème} Corps, 54000 NANCY - contact@snalclorraine.fr - https://www.snalclorraine.fr - 03 83 36 42 02 - 07 88 32 35 64
NANTES M. Hervé RÉBY	SNALC - 38 rue des Ecachoirs, 44000 NANTES snalc.acad.nantes@wanadoo.fr - www.snalc.fr/nantes - 07 71 60 39 58 - 06 41 23 17 29 - Secrétaire : Olivier MOREAU - snalc49@gmail.com
NICE Mme Dany COURTE	SNALC - 25 avenue Lamartine, Les princes d'Orange, Bât. B, 06600 ANTIBES snalc.nice@hotmail.fr - www.snalc-nice.fr - 06 83 51 36 08 - Secrétaire : Françoise TOMASZYK - 04 94 91 81 84 - snalc.83@free.fr
NORMANDIE M. Nicolas RAT	SNALC - 4 Square Jean Monnet, 76240 BONSECOURS - snalc-normandie@snalc.fr - www.snalc.fr/normandie - 06 73 34 09 69 Secrétaire académique : Jean LÉONARDON - jean-jacques-leonardon-bougault@wanadoo.fr - 06 88 68 39 33
ORLÉANS - TOURS M. François TESSIER	SNALC - 21 bis rue George Sand, 18100 VIERZON - snalc.orleanstours@wanadoo.fr - www.snalc.fr/orleans-tours - 06 47 37 43 12 - 02 38 54 91 26
PARIS M. Krisna MITHALAL	SNALC Académie de Paris - 30 rue du Sergent Bauchat, 75012 PARIS - snalc.paris@laposte.net Président : Krisna MITHALAL - 06 13 12 09 71 - Vice-présidente : Fabienne LÉLOUP - 06 59 96 92 41
POITIERS M. Toufic KAYAL	SNALC - 15 rue de la Grenouillère, 86340 NIEUIL L'ESPOIR toufickayal@wanadoo.fr - www.snalc.fr/poitiers - 06 75 47 26 35 - 05 49 56 75 65
REIMS Mme Eugénie DE ZUTTER	SNALC - 59 D rue de Bezannes, 51100 REIMS - snalcdchamps@gmail.com - www.snalc.fr/reims - 06 15 55 18 78 - 06 09 81 52 92
RENNES Mme Brigitte AYALA	SNALC - 20 les Riass, 35470 BAIN-DE-BRETAGNE - snalc.35@orange.fr - www.snalcrennes.org - 09 63 26 82 94
STRASBOURG M. Jean-Pierre GAVRILOVIC	SNALC - 303 route d'Oberhausbergen, 67200 STRASBOURG snalc-strasbourg@snalc.fr - www.snalc.fr/strasbourg - 06 52 64 84 61 - 06 51 13 31 40
TOULOUSE M. Jean-François BERTHELOT	SNALC - 23 avenue du 14^e Régiment-d'Infanterie, appt. 72, 31400 TOULOUSE snalc.toulouse@gmail.com - https://snalctoulouse.com/ - 05 61 13 20 78 - 05 61 55 58 95 - (Urgences : 06 74 05 29 80)
VERSAILLES M. Frédéric SEITZ	SNALC Versailles - 24 rue Albert Joly, 78000 VERSAILLES snalc.versailles@gmail.com - www.snalc.fr/versailles - 01 39 51 82 99 - 06 95 16 17 92
DÉTACHÉS ÉTRANGER OUTRE-MER M. Frantz Johann VOR DER BRÜGGE	SNALC DETOM - 4 rue de Trévisse, 75009 PARIS - snalc.detom@gmail.com - http://snalc-detom.fr/ - 06 88 39 95 48

STATUTS DU SNALC, ARTICLE PREMIER :

« Le SNALC est *indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, professionnelle ou idéologique.* »

Le SNALC est la seule organisation représentative qui ne perçoit aucune subvention d'État.

Les ressources du SNALC proviennent des seules cotisations de ses adhérents.

Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.

Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.

BULLETIN D'ADHÉSION

snalc
de l'école au supérieur

À remplir, si paiement par chèque, et à renvoyer avec votre règlement intégral (3 chèques max.) à SNALC - 4 rue de Trévise - 75009 PARIS

PAIEMENTS PAR CARTE BANCAIRE OU PAR PRÉLÈVEMENTS MENSUALISÉS SUR LE SITE SÉCURISÉ DU SNALC (www.snalc.fr). Plus de courrier ni de chèque à envoyer !

Académie actuelle :

Si mutation au mouvement inter, académie obtenue

Adhésion Renouvellement M. Mme

NOM D'USAGE :

Nom de naissance :

PRÉNOM :

Date de naissance :

Adresse :

CP : / / / /

Ville :

Tél. fixe :

Portable :

Courriel :

Conjoint adhérent ? : M. Mme

Discipline :

CORPS (Certifié, etc.) :

GRADE : Classe normale Hors-Classe Classe exceptionnelle

Échelon : Depuis le / /

Stagiaire TZR CPGE PRAG PRCE STS DIR. ÉCOLE

Sect. Int. DDFPT INSPE CNED GRETA Handicap

Temps complet Mi-temps Temps partiel

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (si Privé s/c, cochez la case) :

Code établissement :

La Quinzaine Universitaire (revue du SNALC) vous sera adressée par mail. Si vous souhaitez la recevoir sous forme papier, cochez la case :

Je souhaite rester ou devenir délégué du SNALC dans mon établissement (S1)

J'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations auxquelles il a accès et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part. La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3).

Je joins un règlement
d'un montant total de :
(voir au verso) par chèque
à l'ordre du SNALC.

€

Date et Signature (indispensables) :

CHOISIR LE SNALC

REPRÉSENTATIF pour tous les personnels de l'Éducation nationale : professeurs des écoles et du 2nd degré, personnels administratifs, de santé et d'encadrement, contractuels, AESH, AED... Le SNALC siège au Comité technique ministériel (CTM) aux côtés de cinq fédérations (FSU, UNSA, FO, CFDT et CGT). **Seules ces six organisations**, dites *représentatives* dans l'Éducation nationale, **ont le droit égal de vous assister dans vos recours et de défendre votre dossier** dans tous les rectorats et DSDEN comme au ministère.

PROFESSIONNEL ET INDÉPENDANT : le SNALC défend les intérêts matériels et moraux des personnels et ne peut être attaché à une organisation politique, philosophique, confessionnelle ou idéologique (Statuts article 1).

Le SNALC ne perçoit aucune subvention d'État, contrairement aux cinq autres organisations représentatives (snalc.fr/national/article/117), ce qui ne l'empêche pas d'être...

LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF LE MOINS CHER DE L'E.N : comparons...

COTIS	P.E / PEPS / CPE / PLP		CERTIFIÉS		AGRÉGÉS	
	MOY.	CI.N	HCI/Exc	CI.N	HCI/Exc	CI.N
SNALC	90 €	90 €	169 €	245 €	191 €	265 €
FSU	159 à 186	242 à 260	186	287	228	340
UNSA	184	283	184	283	225	337
FO	152 à 207	225 à 277	207	277	242	322
CFDT	172	257	172	257	218	297
CGT	230	344	230	344	283	406

SANS COMPTER LA PROTECTION JURIDIQUE OFFERTE !

UNE GESTION RIGoureuse : nous le rappelons à chaque occasion, nos salaires sont trop faibles, et le gel du point d'indice est une honte. En toute logique, le SNALC **n'augmente pas ses tarifs pour la 10^{ème} année consécutive.**

PROCHE DE VOUS, A VOTRE SERVICE : en plus du suivi personnalisé de votre carrière, le SNALC **vous offre, incluses dans l'adhésion**, une assistance juridique téléphonique et la protection pénale (violences, harcèlement, diffamation...) selon le contrat collectif établi entre le SNALC et la Covea - **GMF**.

Le SNALC vous fait bénéficier également des réductions de ses nombreux partenaires (bouton « Avantages SNALC » sur snalc.fr) et de son dispositif **d'assistance à la mobilité professionnelle et aux conditions de travail « Mobi Snalc ».**

CONSTRUCTIF : le SNALC propose à budget constant des projets novateurs pour l'École (École des fondamentaux) comme pour le Collège, le Lycée et de la Maternelle à l'Université, ouvrages à télécharger sur www.snalc.fr.

MERCI DE VOTRE CONFIANCE

10 ANS SANS AUGMENTATION DE TARIFS

LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF
LE MOINS CHER
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

snalc
de l'école au supérieur

PROFESSEURS AGRÉGÉS (dont PRAG), CERTIFIÉS/BIADM (dont PRCE) et CHAIRES SUP (Gestions NATIONALE et ACADÉMIQUE de votre carrière)

Éch.	À régler	Coût réel après impôts* et GMF (-35 €)	Éch.	À régler	Coût réel après impôts* et GMF (-35 €)
AGRÉGÉS Classe Normale			CERTIFIÉS/BIADM Classe Normale		
1	70 €	Zéro euro !	1	70 €	Zéro euro !
2	110 €	2,40	2	100 €	Zéro euro !
3	150 €	16	3	130 €	9,20
4	190 €	29,60	4	160 €	19,40
5	200 €	33*	5	170 €	22,80
6	210 €	36,40	6	180 €	26,20
7	220 €	39,80	7	190 €	29,60
8	230 €	43,20	8	200 €	33*
9	235 €	44,90	9	210 €	36,40
10	245 €	48,30	10	220 €	39,80
11	250 €	50	11	230 €	43,20
CHAIRES SUP et AGRÉGÉS HCl et Cl. Exc.			CERTIFIÉS Hors Classe et Classe Exceptionnelle		
Tarif unique	265 €	55,10	Tarif unique	245 €	48,30

SITUATIONS PARTICULIÈRES :

Disponibilité, Congé parental : **60 €**
STAGIAIRES INSPE : **70 €**
Retraités cotisations 60 et 90 € : **même tarif**
Retraités (cert/biadm/agr/ch.sup) : **125 €**
CLM, CLD : **125 €**

RÉDUCTIONS :
Mi-temps / Handicap **-40%**
Autres temps partiels et congés formation **-20%**
Couples Adhérents **-25%** chacun
Suppléments : **DOM-COM**
(salaires majorés) : **+ 35 €**

AUTRES CORPS à gestion essentiellement déconcentrée (« moins coûteuse »)

CATÉGORIE (tous grades et échelons)	À régler	Coût réel après impôts* et Covea-GMF (-35 €)
PROFESSEURS DES ÉCOLES, PLP, P.EPS, CE.EPS, CPE, PEGC, PsyEN	90 €	30,60 € (après impôts) - 35 € (Covea-GMF) « = » L'adhésion au SNALC ne vous coûte RIEN !
CHEFS D'ÉTAB., IA-IPR / IEN, ATER, UNIVERSITAIRES, BIBLIOTHÉCAIRES		
PERSONNELS ADMINISTRATIFS (sauf Adjaenes), SOCIAUX et SANTÉ, TRF		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS (ADJAENES), ATRF, AGENTS TERRITORIAUX	60 €	20,40 € - 35 € ou 10,20 € - 35 € « = » L'adhésion au SNALC ne vous coûte RIEN !
CONTRACTUELS, CONTRATS LOCAUX ÉTRANGER, MAÎTRES AUXILIAIRES		
ASSISTANTS D'ÉDUCATION, AVS(I), AESH, CONTRACTUELS ADMINISTRATIFS	30 €	

* **COMPARONS DEUX COTISATIONS A 200 EUROS DANS UN SYNDICAT X ET AU SNALC** : après déduction fiscale (ou crédit d'impôt) de 66%, elles reviennent toutes deux à **68 euros**.

Au SNALC, avec la protection juridique pénale de la Covea-GMF (valeur environ 35 euros), **elle vous revient en réalité à 68 - 35 = 33 euros**. Dans un syndicat X, il faudra rajouter le prix de l'assurance choisie aux 68 euros...